

# Comité de quartier Colombier du 18 décembre 2014

**Habitants présents :** Mesdames Marcie, Louis, Acloque  
Messieurs Cardinaud, Harnieh, Laforest, Cousino,  
Monsieur Ducrocq, représentant des habitants du quartier.

**Elus présents :** Monsieur le Maire, Arnaud de Bourrousse  
Mesdames Sautreau, Lucas  
Madame Dussous, élue référente du quartier  
Messieurs Doll, Millot, Bossis, Valentin, Martin, de Saint Romain

Et madame Laure Cavalier, Directrice des Services Techniques ; Monsieur Richard Drakes, Directeur de cabinet.

---

## I. Introduction

M. Doll remercie tous les habitants présents et espère que l'organisation de ces comités a pu améliorer les problèmes propres à chaque quartier.

Il est pour sa part, très satisfait de l'intérêt des Carrillons pour ces réunions.

M. Doll donne la parole à Mme Sautreau, qui rappelle que cette réunion est enregistrée, et qu'il faut impérativement s'exprimer avec les micros, afin de rédiger un compte-rendu le plus fidèle possible. Nous allons essayer de répondre à un maximum des questions posées ce soir.

Elle précise, suite à la demande d'habitants du Colombier, que la Municipalité a créé cette réunion qui leur est complètement dédiée. A la fin de la réunion un deuxième représentant sera élu.

Mme Sautreau donne la parole à Mme Dussous qui va dérouler l'ordre du jour.

## II. Ordre du jour :

- Sécurité
- Voirie
- Environnement
- Questions diverses

## Sécurité

- **Rue du Progrès : quel était le but recherché avec l'installation des jardinières ? Les riverains trouvent qu'il y a un réel manque de visibilité avec ces jardinières en sortant de l'allée Beauséjour.**

M. Millot explique qu'à l'identique de la rue du Maréchal Juin, nous souhaitons profiter de la rénovation de la rue du Progrès pour la végétaliser. Hélas, les réseaux trop proches du niveau du sol, nous ont obligés à surélever ces jardinières.

Nous étudierons une solution pour les rendre plus visibles.

- **La rue du Colombier est interdite au camion de plus de 3,5t, sauf déserte locale et livraisons. Malgré cela, des poids lourds (allant jusqu'à 35t) empruntent cette voie, et notamment en marche arrière puisqu'elle est en sens unique. Il faut être cohérent, soit on interdit complètement l'accès de cette voie aux camions, soit on l'autorise avec une signalisation et une voirie adaptées.**

M. Millot comprend les nuisances occasionnées par ces véhicules, mais nous ne pouvons pas interdire les livraisons de cette entreprise, il en va de sa survie.

M. Valentin, riverain du quartier rue Paul Doumer, a, en collaboration avec les services techniques, contribué à l'amélioration de la signalétique. C'est un sujet dont la ville s'occupe journallement en rencontrant les entreprises (le dialogue reste ouvert), et en leur conseillant de demander à leurs fournisseurs de livrer avec des véhicules de plus petit gabarits (logistique du dernier km).

Il faut reconnaître que le transit des camions est important. Les chauffeurs ne connaissent pas le secteur et se perdent.

- **Au niveau du n°10 de la rue de la Pâture, le panneau qui indiquait toutes les entreprises est tombé. Les camions ne savent plus où aller. Ils font demi-tour au carrefour Colombier/Pâture, avec le risque de rentrer dans le mur de clôture d'une maison.**

M. Doll contactera les entreprises concernées.

- **Au niveau du garage de M. Dias, il faudrait ajouter un panneau de pré signalisation interdisant de tourner à droite pour les camions de plus de 3,5t.**

M. Millot se rendra sur place pour trouver le lieu ou implanter le panneau.

- **Rue du Colombier : la vitesse est vraiment excessive surtout le matin entre 6h et 7h. Comment la faire baisser ?**

M. Millot prévient que ce problème va être difficile à régler.

- Mettre des chicanes supprimerait des places de stationnement.
- Le passage du bus scolaire et des camions poubelles serait millimétré.

Toutefois cela pourrait être envisagé, rue du Colombier, entre la rue du Progrès et la rue de la Pâture. Question à l'étude.

- **Pourquoi pas un ralentisseur en dur ?**

Installer un ralentisseur en dur représente un budget trop important pour la commune au regard des avantages attendus. Les coussins berlinois sont moins onéreux et subventionnés (10 fois moins chers). De plus, les ralentisseurs en dur sont très règlementés (en largeur, en pente), ce qui les rendent pas plus efficaces que les coussins berlinois.

Des contrôles radar sont effectués par la Police municipale, sans doute sur une période trop courte dû aux autres missions pour lesquelles la Police municipale est également sollicitée.

**Plusieurs personnes ne sont pas d'accord pour supprimer des places de stationnement. Peut-être installer un radar pédagogique, ou un faux radar.**

Mme Marcie trouve que la sécurité des habitants et surtout des enfants, vaut bien quelques places de stationnement en moins.

M. Doll propose de lancer une étude afin de trouver une solution qui satisfera un maximum de riverains.

- **Pourrait-on revoir le « stop » au bout de la rue du Progrès, car la visibilité n'est pas toujours évidente pour sortir de cette rue. Positionner le « stop » rue Paul Doumer serait, peut-être, une solution.**

M. Millot se rendra sur place pour étudier les possibilités à envisager.

- **La piste cyclable en contresens rue du Progrès n'est pas sans danger.**

M. Millot rappelle que nous avons déjà évoqué ce problème l'année dernière, et la réponse est toujours la même. Effectivement, les pistes cyclables en contre sens sont une volonté nationale.

Les associations cyclistes veillent à l'application de cette loi par des rappels à la mairie.

Pour clôturer ce premier sujet de l'ordre du jour, M. le Maire, explique, que la Police municipale, avec les problèmes de délinquance en recrudescence depuis la Toussaint (les cambriolages, la violence les excès de vitesse, les incivilités...) est très occupée. Cet état de fait est accentué par la réorganisation de la Police nationale et la mutation du commissaire de Houilles.

Il regrette un manque de concertation et la perte d'un interlocuteur de la Police nationale de proximité qui nous était très précieux pour la rapidité des interventions.

Cette nouvelle organisation de la Police nationale doit permettre d'avoir plus d'effectifs sur le terrain, ce que nous n'avons pas encore constaté. Le commissariat de Houilles reste néanmoins ouvert.

## **Voiries**

- **Allée Beauséjour, a quoi sert le panneau « interdit sauf riverains » ?**

M. Millot s'étonne de cette question, car ce panneau a été mis à titre dissuasif, à la demande de certains habitants qui se plaignaient du stationnement sauvage, le week-end, de véhicules d'entreprises. Si le problème s'est amélioré nous pouvons enlever ce panneau et le remplacer par un panneau « voie sans issue ».

- **L'éclairage dans la rue du Colombier n'est pas très efficace, et l'utilité des ampoules à détection est à démontrer.**

M. Millot informe que les services techniques demanderont au prestataire de faire un contrôle de tous les réverbères de la rue (certaines ampoules étant peut-être défectueuses) et de supprimer la commande de détection sur le candélabre au niveau du n°15 de la rue.

- **Mme Marcie trouve que les panneaux « sens interdit », à l'intersection de la rue du Progrès et de la rue Paul Doumer, ne sont pas bien orientés.**

M. Millot se rendra sur place pour contrôler.

## Environnement

➤ **Il y a un réel problème de propreté le long de la voie ferrée.**

M. Bossis informe que la balayeuse ne peut pas passer à cause des voitures en stationnement. Il précise que de poser des poubelles ne résoudrait pas le problème.

Les services techniques, aussitôt avertis, interviennent pour nettoyer et retirer les dépôts sauvages. Toutes ces interventions se font au détriment du nettoyage et du désherbage régulier des rues.

➤ **La rue du Colombier vient d'être entièrement désherbée. Cela a-t-il un rapport avec la tenue proche de ce comité de quartier ou est-ce une coïncidence ?**

M. Bossis répond que c'est une coïncidence. Le désherbage dépend d'un planning établi longtemps à l'avance.

➤ **Le talus de la voie ferrée est plein de débris.**

La commune s'est souvent substituée à RFF et a nettoyé le talus pour satisfaire les riverains. M. Valentin, qui suit ce dossier depuis longtemps, a enfin obtenu, cette année après de nombreuses relances et l'envoi de photos, que le nettoyage des objets non-dégradables, qui jonchent ce talus, soit effectué par le RFF (Réseau Ferré de France) pour la deuxième quinzaine de janvier.

➤ **Depuis l'abattage des arbres le long de la voie ferrée, le bruit s'est intensifié.**

M. Valentin explique que les tempêtes de ces dernières années ont causé la chute de nombreux arbres sur les rails et les caténaires, ce qui a engendré des interruptions de trafic, sans compter les feuilles qui tombent sur les voies et les rendent glissantes.

Pour ces raisons, RFF a fait le choix de l'élagage systématique afin de limiter les interventions de maintenance sur les voies et fiabiliser le trafic sur le réseau Transilien.

De plus, le bruit a été considérablement réduit avec le nouveau matériel roulant et la suppression des soudures sur les rails suite à leur renouvellement.

Pour répondre à Mme Acloque, il n'est pas prouvé que l'édification d'un mur anti-bruit soit la meilleure solution. En effet, il n'est pas impossible que ce mur renvoie, sur les habitations, les nuisances sonores également causées par le trafic routier très dense dans ce secteur.

➤ **Dans certaines rues du quartier, les caves sont inondées lors d'orages et de fortes pluies.**

Mme Cavalier répond que ce problème n'est pas lié au dimensionnement des réseaux, mais à des remontées de nappe. Ce secteur est classé en zone inondable par le département.

➤ **Est-il possible de faire des feux pour brûler la végétation des jardins ?**

**Qui doit couper la végétation qui déborde des jardins ?**

**A-t-on le droit de passer la tondeuse le dimanche ?**

M. Doll répond que toutes les réponses à ces questions sont encadrées par des arrêtés. Ces arrêtés sont publiés sur le site de la ville : [www.carrieres-sur-seine.fr](http://www.carrieres-sur-seine.fr) dans le menu (en haut à gauche) votre ville > votre mairie > arrêtés préfectoraux et municipaux.

## Divers

### ➤ **A quand la fibre optique dans le quartier ?**

M. Doll explique que le déploiement se fait en deux étapes.

La première étape est celle de l'infrastructure de réseau jusqu'aux armoires de rues.

C'est la phase qu'il gère avec Orange pour toute la CCBS.

La seconde est la phase commerciale, elle relève du choix fait par les opérateurs de raccorder les habitations.

Pour l'instant, seul Orange est présent sur le territoire. SFR est attendu très prochainement. FREE et les autres ne s'intéressent pas à notre territoire. Les opérateurs visent en premier lieu les immeubles, puis les zones pavillonnaires, les maisons individuelles seront traitées en dernier pour des raisons évidentes de coût à l'abonné. Une participation financière sera demandée selon la lourdeur des travaux.

Vous pouvez adresser à Orange une demande de raccordement en regroupant plusieurs habitations d'un même quartier. Cette demande sera prioritaire par rapport à une demande isolée.

M. Doll sera informé, courant janvier, des zones où sera déployée la fibre en 2015.

Sur le site de la ville : [www.carrieres-sur-seine.fr](http://www.carrieres-sur-seine.fr), vous pouvez télécharger tous les documents nécessaires pour les demandes de branchements, ainsi que le déploiement de la fibre sur Carrières-sur-Seine par zone.

### ➤ **Le bus scolaire qui passe rue du Colombier, est-il bien adapté au nombre d'enfants transportés ?**

M. Valentin, précise que le dimensionnement des bus dépend des campagnes de comptage sur l'intégralité d'un itinéraire et que la Municipalité est en pleine négociation avec la CCBS et le STIF (Syndicat des Transports d'Ile de France) dans le cadre de la restructuration du réseau Bus en Seine. Les circuits dits « scolaires spéciaux » devraient disparaître à terme, faute de volonté du STIF d'en poursuivre le financement (arrêt des subventions). La solution alternative consiste à substituer les lignes régulières aux circuits spéciaux scolaires.

M. Valentin vous tiendra informé des décisions prises.

### ➤ **Les impôts locaux sont trop élevés dans le quartier du Colombier, vu la proximité de la zone industrielle.**

Monsieur le Maire répond que les impôts locaux ne sont pas fixés par la commune mais par la Préfecture.

La part communale des impôts locaux n'a pas augmenté depuis sept ans, comme nous nous y étions engagés.

Avec la baisse des dotations de l'état, nous allons être obligé de faire des choix et de trouver de nouvelles économies.

Dans le prochain « Carrières Magazine », un article détaillera de manière précise les conséquences de la baisse des dotations et les solutions choisies par les élus.

## III. Conclusion

L'ordre du jour étant clos, M. le Maire propose de continuer la discussion devant le verre de l'amitié.